



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :
3 avril 2023

Date affichage avis :
3 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Objet :
**FRAIS DE
FONCTIONNEMENT
SCOLAIRE 2022/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire,

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, M. Joël DRECOURT, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC (arrivé à 19h45)

Excusés : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Patrick CHALES), Mme Annie LE MEZEC (représentée par Mme Martine MORY), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme Michèle BARATELLA), M. Joël TISSIER (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Xavier TALON),

Absents : Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY

Secrétaire de séance : M. Patrick CHALES

Le Conseil Municipal,

Sur présentation de Monsieur Anthony DESCHAMPS,

Vu l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée,

Vu le Bureau Municipal du 06/04/2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer pour l'année scolaire 2022/2023 le montant qui sera demandé aux communes de résidence au titre de leur participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés à MAURECOURT, comme suit :

- 973,00 € par élève du cycle préélémentaire,

- 488,00 € par élève du cycle élémentaire.

Précise que la participation de Maurecourt vers l'extérieur ne pourra être supérieure aux montants votés ci-dessus,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Dit que ces participations pourront être revalorisées chaque année scolaire.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 15 avril 2023

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20230413-2023-10-DE
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023